

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le mardi 4 septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : M. Arthur Ouellet, conseiller no 2

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-09-144

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

6.3 Logiciel de mobilisation ECHO

6.4 Porte de garage à la caserne

7.3 Arrêt-stop intersection 239/Rue de l'Église Sud

10.3 Portable

10.4 Projet de tournage à Saint-Marcel-de-Richelieu

11.4 Invitation à Ottawa afin de connaître les programmes fédéraux pour notre municipalité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-09-145

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'août 2018 se chiffrent à 8 501,48 \$
- Les factures payées durant le mois d'août 2018 se chiffrent à 8 011,46\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

18-09-146 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 août 2018 au montant de 37 802,32 \$.

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 DÉPÔT LETTRE DÉMISSION DU CONSEILLER NUMÉRO 2

La directrice générale dépose la lettre de démission du conseiller numéro 2, monsieur Arthur Ouellet, reçue en main propre le 20 août 2018. Le poste devient vacant à partir du dépôt, soit le 4 septembre 2018.

5.4 AVIS D'ÉLECTION PROCHAINE SUITE À LA VACANCE DU POSTE #2

18-09-147 Considérant la démission de monsieur Arthur Ouellet à titre de conseiller au poste #2;

Considérant que le poste est vacant en date du 4 septembre 2018;

Considérant qu'il y aura élection partielle en date du 18 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un budget d'élection de 5 550\$ pour l'ensemble des activités électorales. Il y aura réaffectation de budget réservé à l'investissement vers les dépenses d'élection du même montant.

5.5 SOUPER DE FIN D'ANNÉE

18-09-148 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire les réservations pour l'évènement souper/spectacle à l'Hôtel de la Rive comme l'an passé.

5.6 PROJET D'AGRICULTURE URBAINE

18-09-149 Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une rencontre avec madame Amélie Cordeau afin d'en savoir plus sur le projet d'agriculture urbaine.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.7 NOUVEAU GUIDE DE RÉFÉRENCE SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

18-09-150

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du nouveau guide de référence sur l'accès à l'information considérant la hausse des demandes d'informations au coût de 200\$ avant taxes.

5.8 AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT #18-429 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #12-383 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Avis de motion est donné par monsieur Roger Couture, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-429 modifiant le règlement #12-383 sur le code d'éthique des employés de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au règlement sur le code d'éthique des employés municipaux afin d'inclure l'interdiction visée au deuxième alinéa de l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique. Puisqu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement le mois prochain. Une copie du projet de règlement est déposée à la séance du conseil à la disponibilité des citoyens.

5.9 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #18-429 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #12-383 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Projet de Règlement numéro 18-429

RÈGLEMENT NUMÉRO 18-429 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-383 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la municipalité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les règles «d'après-mandat»* qui entrera en vigueur le 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE de nouvelles mesures doivent être prévues au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion ;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 septembre 2018 par _____;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le ____ septembre 2018 par la directrice générale et

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement modifié et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^{ième} jour après la publication de cet avis public ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) ont été respectées ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

Le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu décrète ce qui suit:

ARTICLE 1. LES RÈGLES «D'APRÈS MANDAT»

Le Règlement numéro 12-383 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié par l'ajout, après la règle 2 de l'article 7 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, intitulé « Les obligations particulières », de la règle suivante :

« Règle 2.1 Règles «d'après-mandat»

Il est interdit à tout employé d'occuper, pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures. L'interdiction s'applique aux employés suivants de la municipalité:

- 1. le directeur général et son adjoint;*
- 2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
- 3. le trésorier et son adjoint;*
- 4. le greffier et son adjoint;*
- 5. tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité.*

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le octobre 2018

Robert Beauchamp
Maire suppléant

Julie Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	4 septembre 2018
Présentation et dépôt du projet :	4 septembre 2018
Consultation des employés:	Septembre 2018
Avis public d'adoption :	septembre 2018
Adoption :	1er octobre 2018
Avis public d'entrée en vigueur :	octobre 2018
Transmission au MAMOT :	octobre 2018

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.10 DÉPÔT RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE-SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.

La directrice générale dépose le rapport d'évaluation finale de la Société mutuelle de prévention effectuée au cours du mois d'août.

5.11 DÉPÔT DES PROBLÉMATIQUES À CORRIGER SUITE À L'INSPECTION DU MOIS D'AOÛT

La directrice générale dépose les problématiques à corriger suite à l'inspection faite par la Mutuelle de Prévention des Municipalités pour discussion.

5.12 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES-1ER OCTOBRE 2018-PROCLAMATION

18-09-151

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant le thème de cette journée pour 2018 est «Partenaires pour un mieux-vivre»;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 8 août 2018;

En conséquence, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer la journée du 1er octobre 2018 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.13 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES-5 AU 11 NOVEMBRE 2018-PROCLAMATION

18-09-152

Considérant la tenue de la 16e Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) qui se tiendra du 5 au 11 novembre 2018;

Considérant que cet événement est l'occasion de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes les origines au développement du Québec, d'encourager le dialogue, de susciter le rapprochement interculturel, de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle du Québec et de lutter contre les préjugés et la discrimination;

Considérant que le ministère de l'immigration de la Diversité et de l'inclusion invite la population à participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) par l'organisation ou la participation à diverses activités promouvant cette semaine;

Considérant que la MRC des Maskoutains a obtenu une subvention du ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour la mise en place d'un projet sur deux ans qui répond à trois

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

grands axes liés à l'immigration, soit l'employabilité, le milieu politique et les échanges interculturels;

En conséquence, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer la semaine du 5 au 11 novembre 2018, la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), et encourager le dialogue et le rapprochement interculturel.

5.14 GARANTIE CYBERRISQUES

18-09-153 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'opter pour l'option B pour la Garantie cyberrisques.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 SOUSSION-GOUTTIÈRES À LA CASERNE

18-09-154 Considérant la réception de deux soumissions pour le remplacement des gouttières à la caserne;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de L.M. Landry au coût de 2 128\$ taxes incluses pour le remplacement des gouttières à la caserne.

6.2 DEMANDE DE RACHAT BUNKER DE SÉBASTIEN REID

18-09-155 Considérant l'offre de rachat du bunker de Sébastien Reid obtenue de la part de Christian Desrosiers à la Régie incendie Louis-Aimé-Massue au coût de 750\$;

Considérant que l'habit à 4 ans;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Régie incendie Louis-Aimé-Massue à effectuer le rachat du bunker de Sébastien Reid au coût de 750\$.

6.3 LOGICIEL DE MOBILISATION ECHO

Monsieur le maire informe de la fonctionnalité du logiciel de mobilisation ECHO EDITION MMS aux conseillers qui lui a été présenté lors d'une rencontre informative à Saint-Louis. Le conseil ne donne pas suite.

6.4 PORTE DE GARAGE À LA CASERNE

18-09-156 Considérant les informations reçues du préventionniste de la MMQ concernant les obligations à respecter lors de l'achat d'une porte à la caserne;

Considérant que le conseiller Roger Couture s'est servie de ces informations pour s'informer des prix pour la future commande;

Considérant que l'installation d'un code numérique relié avec la barre panique s'élève au même montant que l'achat de la porte;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'opter pour un porte de garage avec une petite boîte codée qui contient la clé de la caserne, ainsi que de faire installer le même code sur une des grandes portes de garage à l'avant de la caserne pour faciliter l'entrée en urgence. Un dispositif

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

d'œil magique sera installé sur les portes pour empêcher les collisions avec les portes comme il était recommandé par la Mutuelle de Prévention.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 OPÉRATEUR CAMION DÉNEIGEMENT

18-09-157

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Mathieu Picard pour occuper le poste de premier opérateur de camion de déneigement pour la saison 2018-2019, débutant le 28 octobre 2018 pour se terminer le 13 avril 2019, à raison de 23,25\$ de l'heure avec une garantie de 35 heures par semaine et à raison d'une fin de semaine sur deux. Monsieur Picard bénéficiera également d'une semaine de vacances à ces frais durant la période du temps des fêtes ou durant la semaine de relâche.

Il est également résolu de retenir les services de monsieur Marcel Stoycheff pour occuper le poste de deuxième conducteur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 à raison de 20,25\$ de l'heure débutant le 28 octobre 2018 pour se terminer le 13 avril 2019. Le deuxième chauffeur doit être disponible en tout temps durant la fin de semaine de congé du premier chauffeur à raison de 3 heures payées minimum par jour de garde de fin de semaine, soit le samedi et le dimanche. Pour tout déplacement, le deuxième chauffeur est payé à raison de trois heures minimum. Aucune banque d'heure n'est garantie. Comme pour le premier chauffeur, la surveillance des chemins en dehors des heures de travail de l'inspecteur municipal est assurée par le chauffeur en question.

Il est également résolu de recruter un troisième chauffeur pour la saison prochaine.

7.2 PROJETS D'INGÉNIERIE 2019

18-09-158

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite effectuer des travaux de pavage 4e rang Nord, ainsi que le remplacement complet du pont du Rang Bord-de-l'Eau Sud;

Considérant que la municipalité peut recourir au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en vertu de l'entente inter-municipale signée;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation d'estimation avant projet, étude préliminaire et estimation, plans et devis, autorisation environnementales si requis, appel d'offres, fermeture de dossier.

Il est également résolu de demander une rencontre, le plus tôt possible, avec monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur et le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu pour clarifier certains détails pour les deux chantiers.

7.3 ARRÊT-STOP INTERSECTION 239/RUE DE L'ÉGLISE SUD

18-09-159

Considérant le réel problème de vitesse à l'intersection 239/rue de l'Église Sud;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une surveillance accrue de cette intersection auprès de la Sûreté du Québec.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2018- PROCLAMATION

18-09-159

CONSIDÉRANT que l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers
Appuyée par monsieur Pascal Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu* proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2018. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Quatre (4) permis ont été émis. Un (1) permis d'installation septique, deux (2) permis de rénovations et un (1) permis de construction pour un montant total des travaux estimés à 25 000\$.

9.2 DEMANDE D'APPUI DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE-PROJET DE PROTECTION DE BANDES RIVERAINES

18-09-160

Considérant la demande d'appui FARR-Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie reçue de l'UPA;

Considérant que l'UPA désire obtenir du financement auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie pour sensibiliser les producteurs agricoles de la Montérégie à l'importance de respecter la bande riveraine et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'ensemble des cours d'eau de la Montérégie;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que les résultats attendus sont le respect de la bande riveraine minimale, les plantations et aménagements en bandes riveraines, implantation de bandes riveraines pour les pollinisateurs, réduction de l'érosion de surface, amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité et la sensibilisation de tous les producteurs agricoles de la Montérégie;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner leur appui concernant la demande faite par la Fédération de l'UPA pour obtenir du financement auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie pour la sensibilisation des producteurs agricoles.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

La fête de la famille aura lieu ce samedi 8 septembre!

Le prochain édition du journal sera distribué à tous sous peu.

Bienvenue à tous ceux qui désire s'impliquer de près ou de loin à la production du journal.

10.2 SURVEILLANT DE PATINOIRE

18-09-161

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Loïc Della Posta comme surveillant de patinoire au coût de 15\$/heure comme prolongement à son emploi d'été comme aide-inspecteur.

10.3 PORTABLE

18-09-162

Considérant que le comité du journal démontre le besoin d'un portable pour la confection du journal;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'achat du portable.

Il est également résolu d'opter pour faire faire la mise-en-page auprès d'un imprimeur d'expérience, et ce, à même le budget réservé au journal.

10.4 PROJET DE TOURNAGE À SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Le conseil ne donne pas suite au sujet.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #2018-08-074: Appui de la Ville de Saint-Pie, incitatif pour médecin en milieu rural (Municipalité de Saint-Damase)
- 11.2 Vaccination antigrippale en milieu rural-Édition 2018
- 11.3 Taux de location pour les locaux de l'école

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 11.4 Invitation à Ottawa afin de connaître les programmes fédéraux pour
notre municipalité

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

18-09-163

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 23h20.

Maire

Directrice générale